

## BOISDINGHEM

Il y a quelques mois, des usagers de l'ex-syndicat intercommunal des eaux de Leulinghem, Zudausques, Quelmes s'étoffaient devant leur facture d'eau potable qui avait connu une augmentation significative depuis le passage au syndicat de l'eau du Dunkerquois (Sed). Vendredi, à Boisdinghem, les maires ont répondu à nos questions.

# Assainissement : pourquoi la facture grimpe ?

Depuis la parution de notre article en février dernier qui relatait la mauvaise surprise des usagers de l'eau à Zudausques, l'incompréhension devant la hausse globale de la facture n'a fait que croître à tel point qu'un collectif a été créé. Des habitants de Boisdinghem, Quercamps et Acquin-Westbécourt, l'autre ex-syndicat qui a rejoint le Sed, s'y sont associés.

Les élus des communes concernées, Alain Clabaut, maire de Leulinghem, Didier Bée, maire de Zudausques, André Cordier, maire de Quelmes, Jacques Bacquet, maire de Quercamps, André Devigne, adjoint d'Acquin et Michel Lheureux, maire de Boisdinghem, ont tenu à apporter quelques explications, histoire de mieux comprendre la facture.

### Payer les travaux d'assainissement

Depuis une quinzaine d'années, les deux syndicats locaux se sont lancés dans le traitement des eaux usées réalisant 4 stations d'épuration, 30 km de réseaux, des postes de refoulement, le tout dans un secteur où la topologie tient moins des polders du Dunkerquois que des massifs vosgiens. Un assainissement collectif qu'ils font le choix d'étendre à l'ensemble de leurs communes. Forcément, l'investissement est

important et les prêts contractés, il faut les rembourser.

En adhérant au Sed, certes la part « distribution de l'eau potable » a diminué de moitié (0,34€ pour 1000 litres jusqu'à 80 m<sup>3</sup> consommés), mais dans le même temps, la part assainissement a bien augmenté. Pour les communes de Leulinghem, Zudausques et Quelmes, cela représente une hausse de 171€ pour 85 m<sup>3</sup> consommés. Pour l'ex-syndicat de Boisdinghem, c'est 76€.

Pour expliquer cette hausse, Fabrice Mazouni, directeur du syndicat de l'eau du Dunkerquois, précise que « le Sed a pris en considération l'ensemble des investissements portés par les ex-syndicats pour les intégrer à la tarification de la partie assainissement de la facture. » En clair, les communes concernées, en intégrant le Sed, lui ont aussi transféré ses emprunts.

### Pourquoi c'était moins cher avant ?

La question que les usagers se posent, c'est : pourquoi, avec les anciens syndicats, on payait moins ? La réponse vient d'Alain Clabaut, ancien président du syndicat intercommunal des eaux de Leulinghem, Zudausques et Quelmes : « À l'époque, il était toléré de transférer l'excédent du budget eau potable vers le budget assainissement. Personne ne nous disait rien.



Les élus des ex-syndicats des eaux assument et expliquent.

Aujourd'hui, ça n'est plus possible. Chaque budget est totalement indépendant l'un de l'autre. »

Didier Bée rappelle aussi, « qu'avant, quand on dépensait 100€ d'investissement dans le syndicat des eaux, la commune payait 20% de l'investissement. Les gens ne s'en rendaient pas compte, mais indirectement, l'habitant le payait sur sa taxe d'habitation. Finalement, ça revenait au même. Les chiffres ne

mentent pas. »

On peut aussi se demander pourquoi ne pas étaler les remboursements sur un temps plus long : « Nous sommes déjà sur des durées d'amortissements maximales acceptées par les banques », souligne Didier Bée. « À l'époque, nous avons eu les meilleures conditions du moment et c'est peu renégociable aujourd'hui », ajoute André Devigne.

Les élus l'assurent, le prix de

l'eau est parfaitement justifié et si des interrogations demeurent, ils sont prêts à organiser une réunion publique, quand la situation sanitaire le permettra.

Frédéric Berteloot

✓ À noter que de son côté, le Sed met à disposition un numéro et des téléconseillers dédiés aux habitants des six communes concernées : 06 70 74 78 36. Mail : accueil.hdf@suez.com.

## L'assainissement collectif moins cher que l'individuel ?

Selon Didier Bée, l'assainissement collectif serait moins cher que l'individuel : « Jusqu'à présent, nous avons commis l'erreur de ne jamais appliquer la loi sur le contrôle des assainissements non-collectifs. Si on l'avait fait, les gens seraient venus pleurer pour être raccordés. » À Zudausques, les hameaux de Noircarme, Cormette et d'Adsoit ne sont pas encore assainis : « Je vais apporter la preuve aux habitants que c'est plus avantageux l'assainissement collectif que la fosse septique. Contrôles tous les 10 ans, vidanges réglementaires

obligatoires tous les 4 ans, coût de remplacement 10.000€. Avec un amortissement sur 14 ans, ça représente un prix de l'eau et assainissement à 7,53 pour 85 m<sup>3</sup> consommé. Aujourd'hui nous sommes à 5,34 avec l'assainissement collectif. Toute autre démonstration serait mensongère. À partir de là, ils auront le choix en sachant que nous allons enfin appliquer la loi sur les contrôles des installations. »

F. B

